

Fondation de St. Alban et du Petit-Lucelle

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern**

Band (Jahr): **5 (1863)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

bitait le château du Vorbourg et le second celui de Sogren, qui était par le fait même la résidence des comtes de Ferrette, et l'autre des Thierstein, dont Nocherus était selon lui la vraie souche. Mais vers 1182 les Thierstein étant devenus avoués de Beinweil, trouvèrent plus convenable de bâtir un nouveau château sur le territoire même du couvent, détaché du district de Sogren, pour être plus à portée d'exercer leurs droits d'avouerie. Il ajoute que Bourcard de Hasenbourg habitait le château dont il portait le nom, mais qu'il était de la même famille que les précédents. Quant à Ulric leur confondateur, il en fait un comte d'Egisheim.

Avant de discuter sur les opinions de ces auteurs, nous devons encore citer des actes où nous retrouverons les noms de la plupart de ces mêmes personnages.

V. Fondation de St. Alban et du Petit-Lucelle.

On a vu qu'à la dissolution de Grandval, l'Evêque de Bâle, Bourcard d'Oltingen-Hasenbourg, avait promis de bâtir un monastère pour y recueillir les Bénédictins expulsés de leur antique demeure. En effet, dès l'année 1083 il fonda aux portes de Bâle le couvent de St. Alban qu'il dota de ses propres biens et il engagea d'autres seigneurs à y faire des donations. Parmi ces seigneurs, et dès les années suivantes, figurent en particulier plusieurs comtes de Frobourg, mais le nom de Notgerus ne s'y trouve nulle part. ¹⁾

Un acte de l'année 1102 nous apprend, que d'après le conseil et à la demande de l'Evêque Bourcard, le comte Odelric de Sougere, pour la rémission de ses péchés et pour le repos de l'âme de son père et de sa mère, a donné au couvent de St. Alban un domaine qu'il possédait au village de Kembs, à

¹⁾ Trouillat, T. II, p. 5, 8, 9, 10, et T. I. p. 214.

savoir la moitié de l'Eglise, avec les champs, les prés, les forêts, les pêcheries, avec les serfs et les serves, les moulins, le ban, les pâturages et enfin tous les droits qui en dépendaient, comme lui et ses prédécesseurs les avaient possédés. Ce qui fut fait en présence des laïcs et des clercs dont les noms suivent :

<i>Signum Burchardi epis-</i>	<i>S. Rodulphi advocati.</i>	<i>S. Herimanni comitis.</i>
<i>copi.</i>	<i>S. Oudelrici.</i>	<i>S. Lodevici, com.</i>
<i>S. Rodulphi præpositi.</i>	<i>S. fratris ejus Oudelardi.</i>	<i>S. Adelperti pincernæ.</i>
<i>S. Hupoldi vicedomini.</i>	<i>S. Burchardi.</i>	<i>S. Lamperti dapiferi.</i>
<i>S. Ozonis decani.</i>	<i>S. Hessonis.</i>	<i>S. Wernheri.</i>
<i>S. Adalberti canonici.</i>	<i>S. Burchardi.</i>	<i>S. Hugonis.</i>
<i>S. Herimanni canonici.</i>	<i>S. Adelgoz.</i>	<i>S. Hugonis.</i>
<i>S. Eberhârdi canonici.</i>	<i>S. Adelgoz.</i>	<i>S. Adelberonis.</i>

Fait publiquement par la main tant de sa femme que de son fils, l'an de l'incarnation 1102, indiction X^{me}, cycle solaire premier et lunaire 17^{me}, régnant glorieusement, l'empereur des Romains Henri (IV), Burchard Evêque, Wilhelm prieur.

Plusieurs actes de St. Alban, de cette époque, sont émis de la même manière, c'est-à-dire que le nom des témoins est précédé d'un S, ou de l'abréviation de Signum, et ils sont rangés dans le même ordre. La première colonne comprend l'Evêque et les membres de son chapitre de Bâle, par rang de dignité. La seconde renferme d'abord le nom de l'avoué de l'Eglise, Rodolphe, comte de Homberg, puis celui du donateur Oudelric et de son frère Oudelard, puis de divers nobles dont les noms de baptême se trouvent dans plusieurs actes de St. Alban depuis 1083. La troisième commence par deux comtes de Vrobourg dont le premier était frère d'Adelbert, un des bienfaiteurs de St. Alban en 1096. Dans ce dernier acte ces deux comtes sont nommés avant l'Evêque : S. Adelberonis comitis, S. Herimanni fratris sui, S. Burchardi episcopi, etc.

Nous entrons dans ces détails pour prouver d'abord que dans la seconde colonne de l'acte de 1102, il ne peut y avoir de doute qu'Oudelric ne soit bien le donateur et Oudelard son frère, et ensuite parce que cet acte plusieurs fois publié en

tout ou en partie n'a pas même été copié sans erreur par M. Trouillat. ¹⁾

Remarquons d'abord que d'après les termes de ce document, il semble que le père et la mère de ces comtes de Sogren étaient déjà morts et qu'Oudelric avait des fils, tandis qu'on verra 29 ans plus tard apparaître la mère d'Oudelard sous le nom de Cunza ou Cunicia.

Avant de passer à une nouvelle série de chartes relatives au comte Oudelard de Sogren, on doit encore mentionner quelques actes où il apparaît comme simple témoin.

²⁾ En 1136 Humbert, Archevêque de Besançon, et Adalbéron, Evêque de Bâle, confirmant la fondation de l'abbaye de Lucelle qui avait eu lieu vers 1124, rappellent le don d'une terre sise à Montsevelier, fait par Berthold de Douanne, sous le témoignage de Frédéric comte de Ferrette, de Henri d'Asuel et de Hudelard comte de Sohires.

On sait qu'il était d'usage d'appeler comme témoins les personnes qui pouvaient avoir des droits sur les donateurs ou sur les biens donnés et l'on verra par d'autres actes que les comtes de Sogren avaient précisément des droits sur Montsevelier, compris d'ailleurs dans le district de Sogren.

On a déjà parlé à l'article du Vorbourg des dons faits à Lucelle dès la fondation de ce monastère des terres situées à Pleigne, et si le donateur n'est pas désigné dans le fragment d'acte qui nous reste, il est évident que le don s'est fait du vivant du comte Oudelard.

³⁾ Le 28 Mai 1139, Conrad, roi d'Allemagne, confirma de même la fondation de Lucelle par un acte fait à Strasbourg,

¹⁾ Nous avons vu et lu l'original aux archives de Bâle, et nous devons à l'obligeance de M. A. Bourckhardt une copie conforme sur laquelle nous avons fait notre traduction. M. Trouillat a publié cette chartre, T. II, p. 11.

²⁾ Trouillat, T. I, 262, 266.

³⁾ Même lieu, 278.

et parmi les témoins immédiatement placés après les ducs, on lit : les comtes Frédéric de Ferrette, Théodoric de Montbéliard, Udelard de Soeres.

1) Un acte de confirmation du monastère d'Interlachen fait à Bâle, en 1133, par Lothaire, roi des Romains, nomme pour témoins : Comitum Friderici de Phurida, Friderici de Zolra, Udelhardi, Hupoldi de Loupa; præterea multi de equestri ordiné, Udalrici de Thuno et fratris sui Warnherii.

On a pris cet Udelhard pour le comte de Sogren, mais du rapprochement de son nom de celui de Hupold, comte de Laupen, on a supposé qu'ils étaient frères ou de la même famille. L'acte ne le dit pas, tandis que tout au contraire il indique avec soin la parenté qui existait entre les nobles de Thoune qui suivent les précédents.

2) Déjà en 1130, ce même roi Lothaire, confirmant un acte relatif à Trub et à St. Blaise, invoque le témoignage des comtes de Habsbourg, de Hohenberg et de Baden, puis : Graff Lupold von Louppen und sin sun Rudolff.

3) M. de Gingins rappelle un acte de Guillaume, archicomte de la Haute-Bourgogne, au commencement du 12^{me} siècle où l'on nomme parmi les chevaliers à sa suite Ulrich de Belpa, Lupold de Laupen et ces deux mêmes personnages se retrouvent plus tard comme vassaux du duc Conrad de Zæringen.

4) En 1175, 6 Octobre, Berthold de Zæringen, donnant une terre au monastère de Rueggisberg, indique pour témoins Rodolphus Novocastrensis comes, Hupoldus et frater ejus dominus Udalricus Laupensis.

1) Zeerleder, Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern, T. I, p. 72.

2) Même lieu, p. 67.

3) Mém. et docum. de la Suisse Romande, T. I, 47 et 48, note.

4) Zeerleder, T. I, p. 107. — Trouillat, T. II, p. XXXVIII. Il croit que ce Lupold était père d'Ulric, mais c'est une erreur; et il pense également que ces comtes de Laupen pourraient être des descendants d'Ulric de Sougère en 1102 et frère d'Udelard.

Dans ce cas cet Udalric de Laupen ne peut être le même personnage qu'Oudelard de Sogren, mort vers 1170. Nous présumons que cet Udelhard témoin à Bâle en 1133 pourrait bien être le comte de Sogren, mais dans les autres actes nous ne pouvons voir que des comtes de Laupen, sans nulle parenté avec lui. On doit réfuter de la même manière ceux qui prennent Oudelard de Viviers en 1153 pour le comte de Sogren. Les nobles de Viviers n'appartenaient point à la classe des comtes, mais seulement à celle des simples gentilshommes et, selon toute apparence, ils étaient vassaux ou bien dans la dépendance des comtes de Sogren, car l'acte de confirmation de Frienisberg, qu'on citera plus loin, nomme parmi les témoins de cette charte, faite par la famille d'Oudelard de Sogren, trois membres de la maison de Viviers : Ebrald, diacre, Hugo, chevalier, et Conon, ministériel. On trouve de même en 1228, dans un acte relatif à l'abbaye de St. Jean de Cerlier, deux nobles de Viviers, Berthold et Ulric, placés au rang de simples gentilshommes ¹⁾

Les causes qui ont amené cette confusion de noms et de titres ressortiront bientôt, lorsqu'on verra ce comte de Sogren prendre lui-même un titre nouveau dans une contrée fort éloignée du château qui devait former le siège de sa dynastie.

Mais auparavant il importe de relater encore une seconde fondation de monastère dans une autre partie du territoire qui devait faire partie du district de Sogren. Nous avons vainement cherché l'acte de fondation de ce monastère, ordinairement appelé Kløsterlein à cause de son peu d'importance, ou Petit-

¹⁾ Trouillat, T. I, p. 350, 513, et T. II, p. XXXIX. — M. de Stürler pense que le nom de Viviers est la traduction française de celui de Seedorf, mais dans ce cas ces nobles n'auraient été que des membres de la famille des gentilshommes de Séedorf, dont les noms se retrouvent dans beaucoup d'actes du XIII. au XIV. siècle. C'étaient des vassaux nobles, des ministériels des comtes dits de Séedorf et non pas de la famille de ces hauts barons.

Lucelle, en opposition du Grand-Lucelle ou de la grande abbaye placée en amont de la rivière qui baignait les murs de ces deux monastères. Cet acte n'existe plus, ni en original ni en copie, dans les archives de Bâle qui renferment cependant de nombreux documents relatifs à l'église de St. Léonard à laquelle fut autrefois annexé le Petit-Lucelle.

On ne trouve de renseignements à cet égard que dans quelques annales et en particulier dans les ouvrages de Buchinger et de Walch, tous les deux versés dans la connaissance des archives de leur abbaye.¹⁾ Ils disent que le monastère du Petit-Lucelle, situé à trois lieues plus bas que l'abbaye, a été fondé vers l'année 1138, par Hudelard, comte de Soigern ou de Ferrette, pour des religieuses de l'ordre de Citeaux, qu'il confia le soin de cet établissement à Chrétien, second abbé de Lucelle, mais que le fils du fondateur ayant molesté les religieuses à l'occasion de grandes parties de chasse, et ne cessant de les inquiéter, on fut obligé de les transférer à Schœnen-Steinbach. Walch, au nom d'Oudelard, ajoute celui de sa femme Adélaïde.

²⁾ Buchinger rapporte ensuite que Frédéric, comte de Ferrette, et sa femme Stéphanie, comtesse d'Egisheim, fondèrent, en 1144, le monastère de Feldbach, à une lieue de leur monastère de Ferrette, en expiation des vexations faites au couvent du Petit-Lucelle établi par son père Oudelard.

³⁾ Les annales de Beinweil fixent la fondation de ce monastère à l'année 1130, ce qui est plus probable, et disent que ce fut Oudelard, comte de Ferrette, dynaste ou Seigneur de Sogeren, habitant le château de Soyers, alors aussi avoué de Beinweil, qui établit au Petit-Lucelle des nonnes de l'ordre de St. Bernard.

¹⁾ Buchinger. Epit. fast. Lucel. 143. — Walch, Miscellanea Lucel. T. I, p. 214. — Chrétien fut abbé de Lucelle de Janvier 1136 à 1178. — Recueil de chartes, T. 1, p. 91.

²⁾ Mêmes sources 237.

³⁾ Acklin, T. I, p. XL.

Il n'est pas fait mention dans l'acte de fondation de Feldbach des motifs de son établissement, mais Mercklen, ¹⁾ copiant peut être Buchinger, avec variantes, dit que le monastère de Schœnen-Steinbach fut fondé par Nocherus de Wittenheim qui avait deux de ses filles religieuses dans l'ordre de St. Bernard, mais que leur communauté du Petit-Lucelle ayant été fort maltraitée par un comte de Ferrette, fils du fondateur, les deux religieuses portèrent plainte à leur père qui leur choisit une retraite sur ses propres terres (à une lieue d'Ensisheim) et fonda Schœnen-Steinbach. ²⁾ Schœpflin en fixa la date vers l'année 1135. Ce qui semble indiquer que le Petit-Lucelle avait dû exister déjà quelques années auparavant.

Il y a diverses observations à faire à ces recits : d'abord le terrain sur lequel est bâti le Petit-Lucelle et les terres dont il a été doté faisaient partie du district ou des domaines des comtes de Sogren, comme on le voit par divers actes. Ce ne pouvait donc être ces comtes de Ferrette qui auraient fondé ce couvent sur une terre étrangère. En second lieu Frédéric, comte de Ferrette, fondateur de Feldbach en 1144, était fils de Théodoric, comte de Pont-à-Mousson, de Bar, et de Ferrette, auquel il succéda vers l'année 1105, mais il ne prit le titre de comte de Ferrette qu'en 1124. Ce n'était donc point son père qui avait fondé le Petit-Lucelle et il ne pouvait être fils du comte Oudelard de Sogren.

Walch en nommant Adélaïde, femme du fondateur de ce monastère, avait sans doute vu quelque document pour le lui indiquer et peut-être que de son tems les archives de Lucelle renfermaient des actes relatifs à cette ancienne dépendance de

¹⁾ Mercklen, Hist. d'Ensisheim, T. I, p. 193. — Schœpflin, Alsatia illustrata, T. I, 450, ne donne pas de détails sur Schœnen-Steinbach, il dit seulement que le Petit-Lucelle fut fondé par les comtes de Ferrette.

²⁾ Schœpflin, Alsat. ill., T. I, 451. — Nocherus de Wittenheim fut enterré à Schœnen-Steinbach vers 1170. — Walch, T. I, p. 231, 232.

Lucelle. Il est donc probable que ce fut le comte de Sogren qui fonda ce monastère qui n'était éloigné que de deux lieues de son château. Quant aux molestations dont les religieuses furent victimes de la part du fils du fondateur, il y a diverses manières de les expliquer. Selon un acte de 1131 que nous analyserons plus loin, il y a toute apparence qu'Oudelard eut des fils qui moururent avant lui, et alors ce serait un de ceux-ci qui aurait molesté les nonnes de suite après leur établissement au Petit-Lucelle. Ou bien il aurait pu se faire que le comte Frédéric de Ferrette les eut aussi inquiétées en chassant dans leur voisinage, car Ferrette n'est qu'à 2½ lieues de là. Comme ensuite on a confondu les Ferrette avec les Sogren, parce que les premiers sont devenus possesseurs du château des seconds, on a pu croire que Frédéric était fils d'Oudelard.

Mais ce qui prouve que le Petit-Lucelle n'appartenait pas aux comtes de Ferrette, c'est que, dès l'année 1190, on voit les comtes de Thierstein en possession de l'avouerie de ce monastère. Celui-ci ayant été abandonné en suite des vexations précitées et les nonnes transférées à Schœnen-Steinbach, Conrad ou Cunzo, comte de Thierstein, restaura ce monastère et y établit des chanoines réguliers de l'ordre de St. Augustin.²⁾ Ce comte est le seul de sa famille qui porte le nom de Conrad, et il pouvait le tenir en souvenir de Cunza, mère d'Oudelard et grand-mère de Berthe de Sogren, qui épousa un comte de Thierstein et ce Cunzo était lui-même un des fils de Berthe. Un peu plus tard, en 1202, on trouve aussi une Berthe de Thierstein qui occupait le siège abbatial d'Olsperg.

²⁾ Le 11 Février 1207, Rodolphe, comte de Thierstein, frère de Cunzo, qui ne paraît pas avoir laissé des descendants, vendit au monastère du Petit-Lucelle sa terre allodiale et ses dépendances situées près de Roggenbourg et de Kiffis et les

¹⁾ Buchinger, p. 144. — Acklin, Annales de Beinweil, T. I, p. XI. Walch, Miscell. Luciscell.

²⁾ Trouillat, T. II, p. 35.

droits de patronage sur les églises de Roggenbourg et de Movelier, du consentement de sa femme et de ses enfants, pour 80 mares d'argent, se réservant ses droits d'avouerie sur ces églises pour lui et ses héritiers. De plus il défendit à ses vassaux nobles possédant des fiefs dans la dite terre allodiale de disposer de ces fiefs en faveur d'autres personnes que le monastère du Petit-Lucelle. Ce qui fut fait sous le sceau du vendeur et sous celui de l'Evêque de Bâle, en présence des témoins Henri de Steinbrunn, de Conrad de Falkenstein, de deux Cuno de Rheno, ou de Zerheim, de Cuno de Telsperg, de Conrad de Meisprach, de Rutherus de Lutro, de Bourcard de Sogeron, de Werner de Ratolsdorf, de Cuno de Movelier, d'Ulric curé de Roggenbourg et de Rodolphe, prêtre.

On retrouvera ce Boucard de Sogren et ce Cunon de Telsberg dans d'autres actes, mais on doit observer qu'il est probable que plusieurs de ces témoins étaient précisément de ces hommes nobles tenant des fiefs du comte de Thierstein dans la terre allodiale qu'il vendait alors. Cunon de Movelier devait de même tenir de lui sa maison forte de Movelier et l'on a vu précédemment au chapitre du Vorbourg que Movelier, Roggenbourg et tous les villages voisins, sur la rive droite de la Lucelle, étaient soumis à des servitudes à l'égard du château de Vorbourg, en sorte qu'en les retrouvant ici sous la domination des Thierstein, alors héritiers des Sogren, il devient évident que ces localités avaient fait partie du district de Sogren. Cependant il est probable que toute cette ancienne mairie n'appartenait pas en propre aux Thierstein, et que lors du partage de la succession des Sogren ou par suite de quelque engagement de cette seigneurie, il en échut quelques parties aux comtes de Ferrette, qui en 1271 possédaient la seigneurie et le château de Löwenbourg, entre Roggenbourg et Movelier, et l'on voit déjà, dix ans auparavant, Berthold de Ferrette, Evêque de Bâle, attester que Rodolphe de Movelier a donné en aumône à l'abbaye de Lucelle tous les biens qu'il possédait à Movelier, prés, terres,

champs et chéseaux. ¹⁾ Mais parcontre on trouve un acte du 7 Août 1288, par lequel Rodolphe, comte de Thierstein, atteste que son ministériel, Berthold, a résigné entre ses mains la dîme de Mettemberg, qu'il retenait en fief, moyennant que cette dîme soit donnée à l'église du Petit-Lucelle. ²⁾

Ce monastère n'eut pas plus de bonheur sous le patronage des Thierstein que sous celui de Sogren. Déjà en 1264, le Petit-Lucelle avait si peu de revenus, que les religieux de l'ordre de St. Augustin qui y demeuraient ne pouvaient plus subvenir à leur entretien.

Ce fut alors que l'Evêque de Bâle, Henri de Neuchâtel, annexa ce monastère à celui de St. Léonard de Bâle qui appartenait au même ordre. Parmi les témoins de l'acte d'annexion on voit bien figurer un Hermann de Thierstein, au nombre des chanoines de l'Eglise de Bâle, mais aucun comte de ce nom n'y prit part comme témoin ou comme avoué. ³⁾

⁴⁾ En 1287, l'Evêché de Bâle étant alors en possession de la Seigneurie de Sogren, échangea avec l'Eglise de St. Léonard de Bâle le quart des dîmes de Kiffis, contre la montagne de Mettemberg, avec champs, prés et forêts.

L'annexion du Petit-Lucelle à St. Léonard ne fut pas heureuse. Déjà en 1486, les chanoines de St. Augustin avaient déserté ce pauvre monastère et alors Caspard de Zerhein, Evêque

¹⁾ Trouillat, T. II, p. 109. — Walch, Apophasis Lucell., manuscrit.

²⁾ Même lieu, p. 171, 444 et 455 — Ce même Berthold, portant alors le titre de dispensateur de Pffeffingen, en considération de ce que sa mère était enterrée au Petit-Lucelle, in monasterio B. V. Mariæ de Minori Lucello, donna à celui-ci son meilleur cheval et les armes dont il avait coutume de se servir à la guerre, pour que du produit de leur vente le Prévôt de St. Léonard achète une rente suffisante pour fonder l'anniversaire du donateur. Son seigneur, Rodolphe, comte de Thierstein, ratifia cet acte fait à Pffeffingen le 23 Avril 1267.

³⁾ Trouillat, T. II, p. 138.

⁴⁾ Trouillat, T. II, 443.

de Bâle, y établit des religieuses de l'ordre de St. Augustin, qu'il fit venir du diocèse de Worms, mais en 1499, durant la guerre de Suabe, ou de l'Autriche avec les Suisses, ceux-ci brûlèrent et saccagèrent le Petit-Lucelle: les nonnes furent dispersées et le monastère tomba dans un tel état de pauvreté que les chanoines de St. Léonard, n'en pouvant plus rien tirer, l'échangèrent avec l'abbaye de Lucelle pour quelques autres biens. Cet échange eut lieu vers l'année 1505. ¹⁾

P. Anselme Dietler croit, d'après les actes, que les limites des terres du Petit-Lucelle comprenaient un certain rayon de chaque côté de la rivière, embrassant une partie des bans de Kiffis, de Roggenbourg et d'Ederswyler, ce qui indique que les fondateurs et les bienfaiteurs n'avaient pas leurs domaines strictement limités par le ruisseau de la Lucelle. ²⁾

Ce monastère n'offre plus aucune trace de sa fondation primitive, la chapelle et tous les bâtiments ont été restaurés depuis leur annexion à l'abbaye de Lucelle, comme on le reconnaît par plusieurs dates inscrites sur les édifices, ainsi que par les armoiries des abbés de Lucelle.

VI. Fondation de Frienisberg, 1131 à 1170.

Aussi longtemps qu'il a été question des monastères situés dans l'ancien Evêché de Bâle et des actes passés dans la contrée voisine, on a vu qu'Oudelard est en général reconnu pour un comte de Sogren, que les chartes ne lui donnent point de parenté ou de rapport avec les comtes de Ferrette et que ce sont les annalistes seulement qui le désignent avec le titre de comte de Ferrette, Seigneur de Sogren, et ce, parce que, au 13^{me} siècle, les comtes de Ferrette se sont trouvés en possession du

¹⁾ Buchinger, Epit. fast. Lucell. 143.

²⁾ Voir aussi Trouillat, T. III, p. 328 acte de 1323.